

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE COLLECTIVE : Ajustement de la warfarine (Coumadin) ou nicoumalone (Sintrom) à la clinique d'anticoagulothérapie.	NUMÉRO : Médecine interne - 01
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

DESCRIPTION : Effectuer l'ajustement de la warfarine (Coumadin) ou nicoumalone (Sintrom) et le suivi du RNI pour la clientèle de la clinique d'anticoagulothérapie.	DATE DE MISE EN VIGUEUR 9 juin 2009	DATE DE RÉVISION : 20 septembre 2011
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------	------------------------------------------------

TITRE DU PROTOCOLE : Ajustement de la warfarine (Coumadin) ou nicoumalone (Sintrom) et suivi du RNI à la clinique d'anticoagulothérapie.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES : Infirmière : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique; • Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier; • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance; • Administrer et ajuster des médicaments et d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. Pharmacien : <ul style="list-style-type: none"> • Émettre une opinion pharmaceutique; • Surveiller la thérapie médicamenteuse; • Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées. PROFESSIONNELLES HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : <ul style="list-style-type: none"> • Les infirmières de la clinique d'anticoagulothérapie du CHUS ayant reçu la formation de l'OIIQ ou une formation équivalente et répondant aux exigences requises pour appliquer le protocole. • Les pharmaciens de la clinique d'anticoagulothérapie du CHUS.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Client inscrit à la clinique d'anticoagulothérapie du CHUS.
- Client ayant débuté l'anticoagulothérapie depuis plus de 30 jours.
- L'ajustement de la warfarine est effectué avec le logiciel DAWN-AC, à l'exception des situations suivantes, ou il faut utiliser l'ordonnance collective et documenter la raison du rejet de la suggestion par le logiciel :
 - Bris du logiciel Dawn AC;
 - Inobservance chez le client de la prescription médicale
 - Modification des habitudes de vie, chez le client.
 - RNI > 5
 - RNI < 1,3
 - < 7 jours depuis le dernier RNI
- L'ajustement de la warfarine est effectué avec cette ordonnance collective même pour la clientèle dont le RNI doit se faire de façon plus serrée. Vu la fragilité de cette clientèle, si un ajustement différent de celui proposé dans l'ordonnance collective doit être effectué, la raison de celui-ci doit être documentée dans le dossier du patient et l'ajustement doit être fait en tenant compte des recommandations recueillies dans les résultats probants de la littérature scientifique récente.
 - Infarctus du myocarde sous triple thérapie asa-clopidogrel-warfarine (RNI visé de 2 à 2.5).
 - Interaction médicamenteuse importante.
 - Patient sous héparine de bas poids moléculaire.
 - Patient porteur de deux valves mécaniques.
 - Procédure médicale ou chirurgicale à venir ou déjà subie (ou congé d'hôpital).

LIMITES :

- Aviser l'interniste de garde de la clinique d'anticoagulothérapie avant d'appliquer l'ordonnance collective lors des situations suivantes :

Pour RNI visé entre 2,0 et 3,0	Pour RNI visé entre 2,5 et 3,5
Client présentant un RNI $\leq 1,5$ ou ≥ 5	Client présentant un RNI $< 2,0$ ou ≥ 5
Client présentant deux RNI consécutifs $< 1,8$ avec : <ul style="list-style-type: none">• Un évènement thrombotique ≤ 3 mois. <u>et/ou</u>• Des symptômes d'allure thrombotique (annexe B). <u>et/ou</u>• CHADS₂ ≥ 4 (annexe C).	Client présentant des symptômes d'allure thrombotique (annexe B).
Client présentant des symptômes de saignements majeurs (annexe D).	Client présentant des symptômes de saignements majeurs (annexe D).
Client présentant des symptômes de saignement mineurs persistants (annexe D).	Client présentant des symptômes de saignement mineurs persistants (annexe D).

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

- Maintenir le RNI dans l'intervalle thérapeutique visé, déterminé par le médecin référent.

PROTOCOLE :

TITRE : Ajustement de la warfarine (Coumadin) ou nicoumalone (Sintrom) et suivi du RNI à la clinique d'anticoagulothérapie.

Séquence :

- Les RNI non thérapeutiques sont traités le jour même.
- Les RNI thérapeutiques sont traités le jour même ou le prochain jour ouvrable.

En présence de RNI non thérapeutiques :

- En tout temps, les professionnels (infirmières et pharmaciens) peuvent référer/collaborer entre eux afin d'avoir une opinion et viser un ajustement optimal de la dose de warfarine ou nicoumalone.

En présence de RNI non thérapeutiques, l'infirmière et/ou le pharmacien contacte le client et :

- Tente d'identifier un facteur ayant pu modifier le RNI, à l'aide d'un questionnaire pré-établis (annexe A):
- Recherche les symptômes d'allure thrombotique (annexe B) ou de saignements (annexe D). Si de tels symptômes sont présents, en discute avec l'interniste de garde de la clinique.
- Avise le client de la dose et planifie la date du prochain RNI lorsque la dose de warfarine doit être modifiée. De plus, transmets l'information par téléphone, télécopieur ou courriel à la pharmacie du client (Annexe F).
 - Le délai proposé pour la date du prochain RNI est modifiable selon certaines circonstances particulières (ex : fin de semaine, congé férié). Selon ces circonstances, la date du prochain RNI sera fixée au moment se rapprochant le plus de la date proposée par l'algorithme.
 - Le suivi devra se faire selon les recommandations des algorithmes proposés. Si par contre, selon le jugement clinique, la situation nécessite un ajustement plus serré vu la fragilité du client, la raison du non-respect doit être inscrite au dossier.
- Avise le client ambulant d'utiliser la prescription en sa possession pour le prélèvement sanguin du RNI. Si à domicile, transmet la demande de prélèvement par téléphone, télécopieur ou courriel au CSSS.

Principes généraux pour l'ajustement :

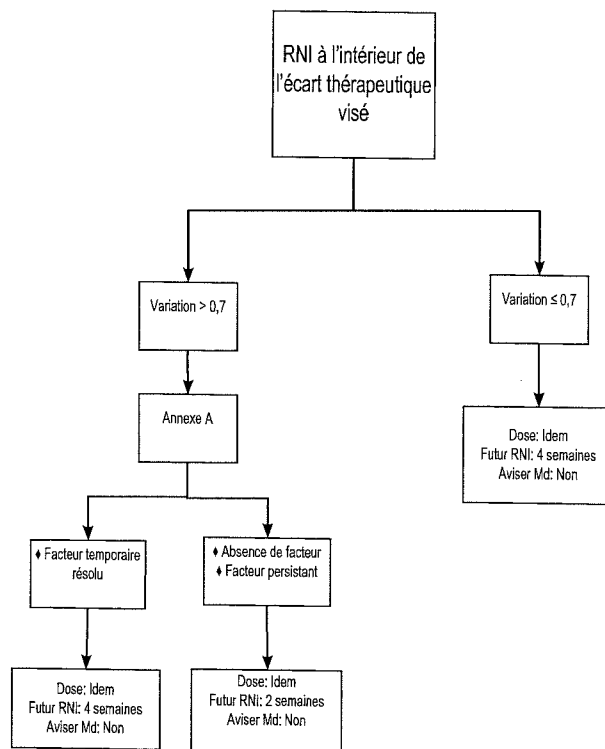
Il est préférable de maintenir des valeurs de RNI au milieu de l'intervalle visé, afin d'obtenir une zone de sécurité en cas de variations du RNI. La conduite dépendra de l'identification ou non d'un facteur à l'origine de la variation du RNI hors de l'écart thérapeutique, de la persistance ou non de ce facteur, de l'indication clinique de la Warfarine et des facteurs de risques de thromboses (annexe C) et de saignement (annexe E).

IMPORTANT :

- Toujours, évaluer les tendances du RNI avant de décider d'un ajustement de dose.
- Considérer répéter une mesure de RNI le même jour ou le lendemain, si la valeur observée diffère grandement de la valeur attendue, de façon inexplicable.

AJUSTEMENT:

A. En présence d'un RNI thérapeutique (voir algorithme de la page suivante).

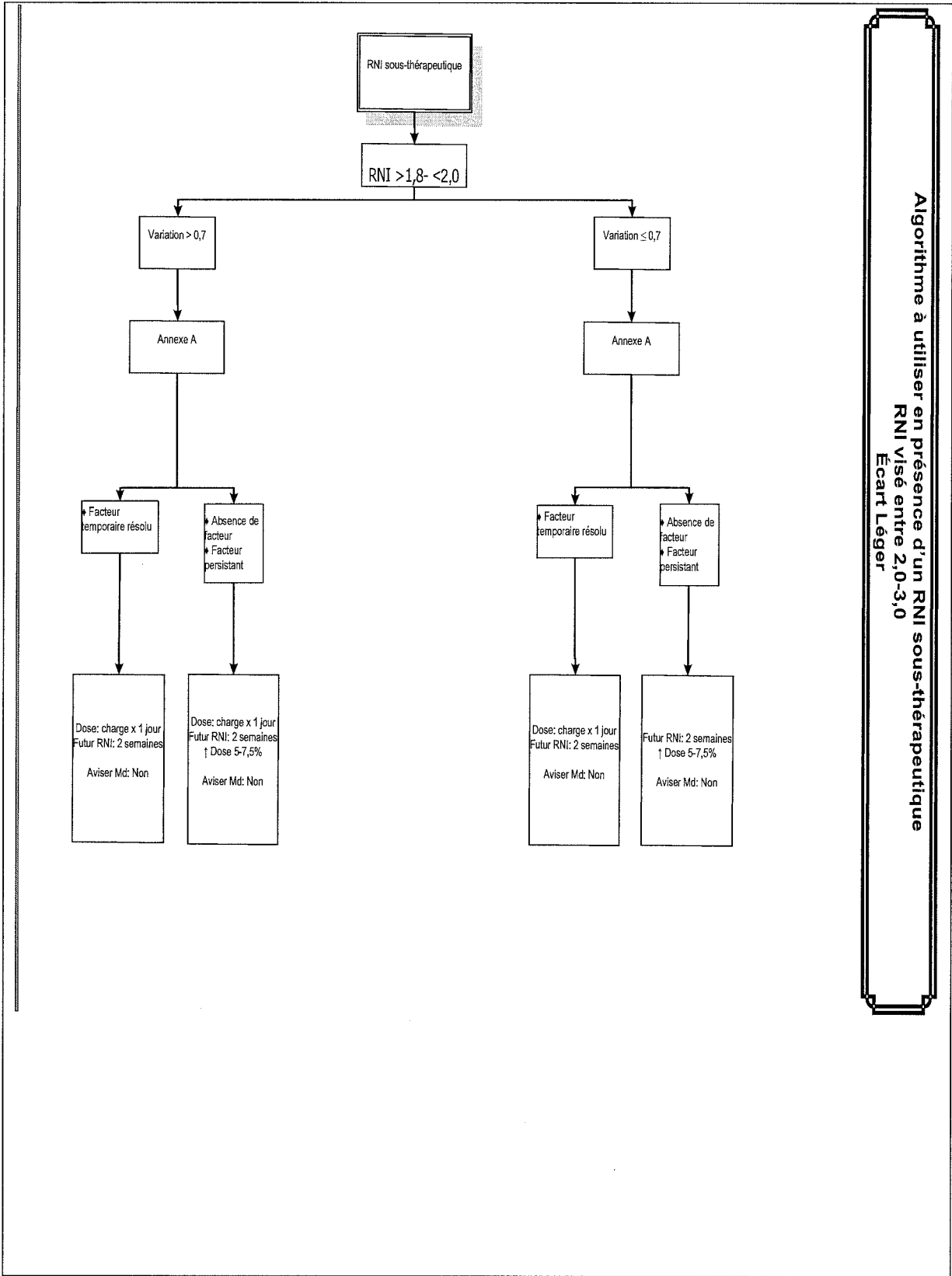


Algorithme à utiliser en présence d'un RNI thérapeutique
 RNI visé entre $\geq 2,0$ - $\leq 3,0$
 RNI visé entre $\geq 2,5$ - $\leq 3,5$

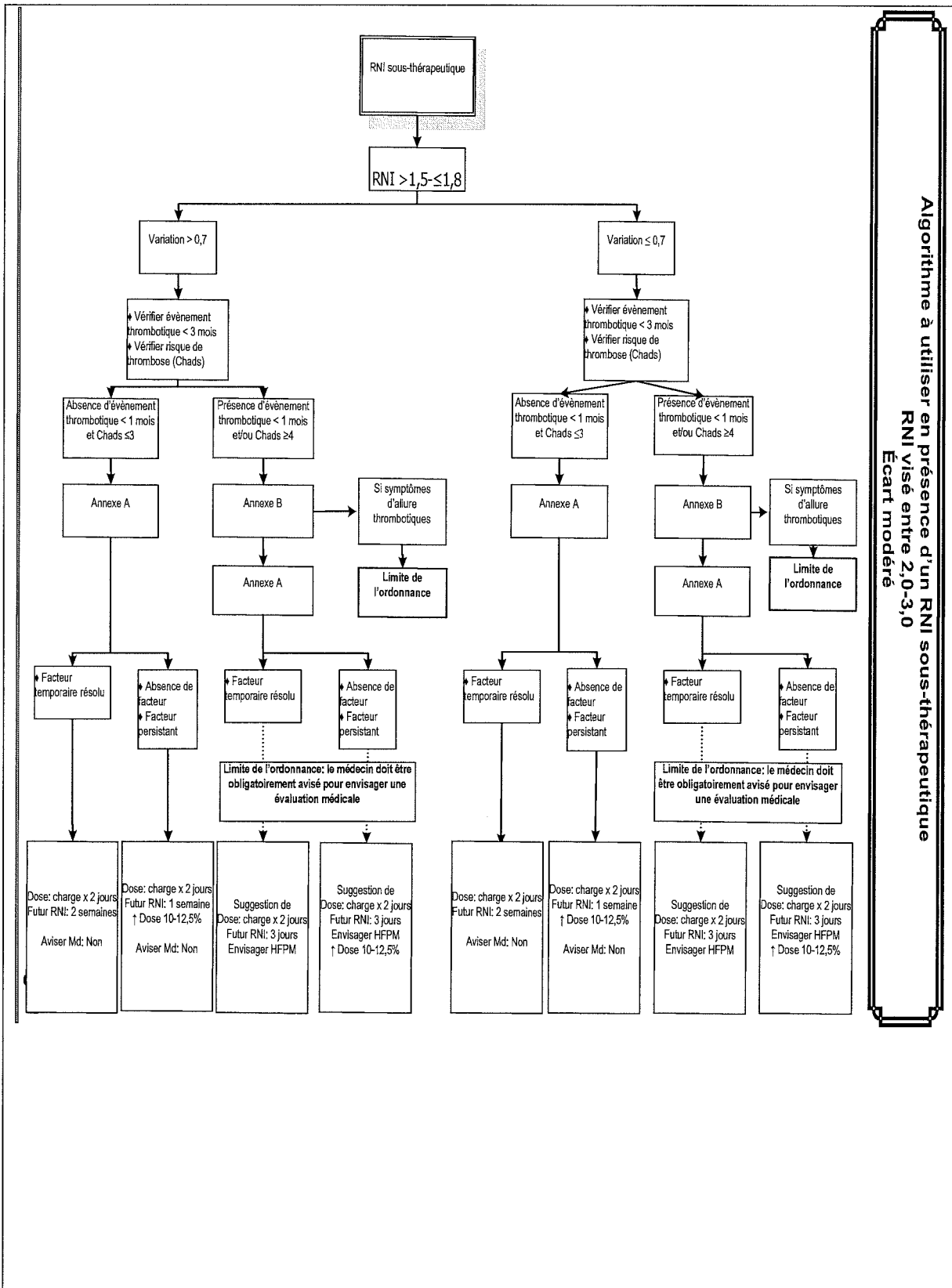
B. En présence d'un RNI non thérapeutique (voir algorithmes des pages suivantes).

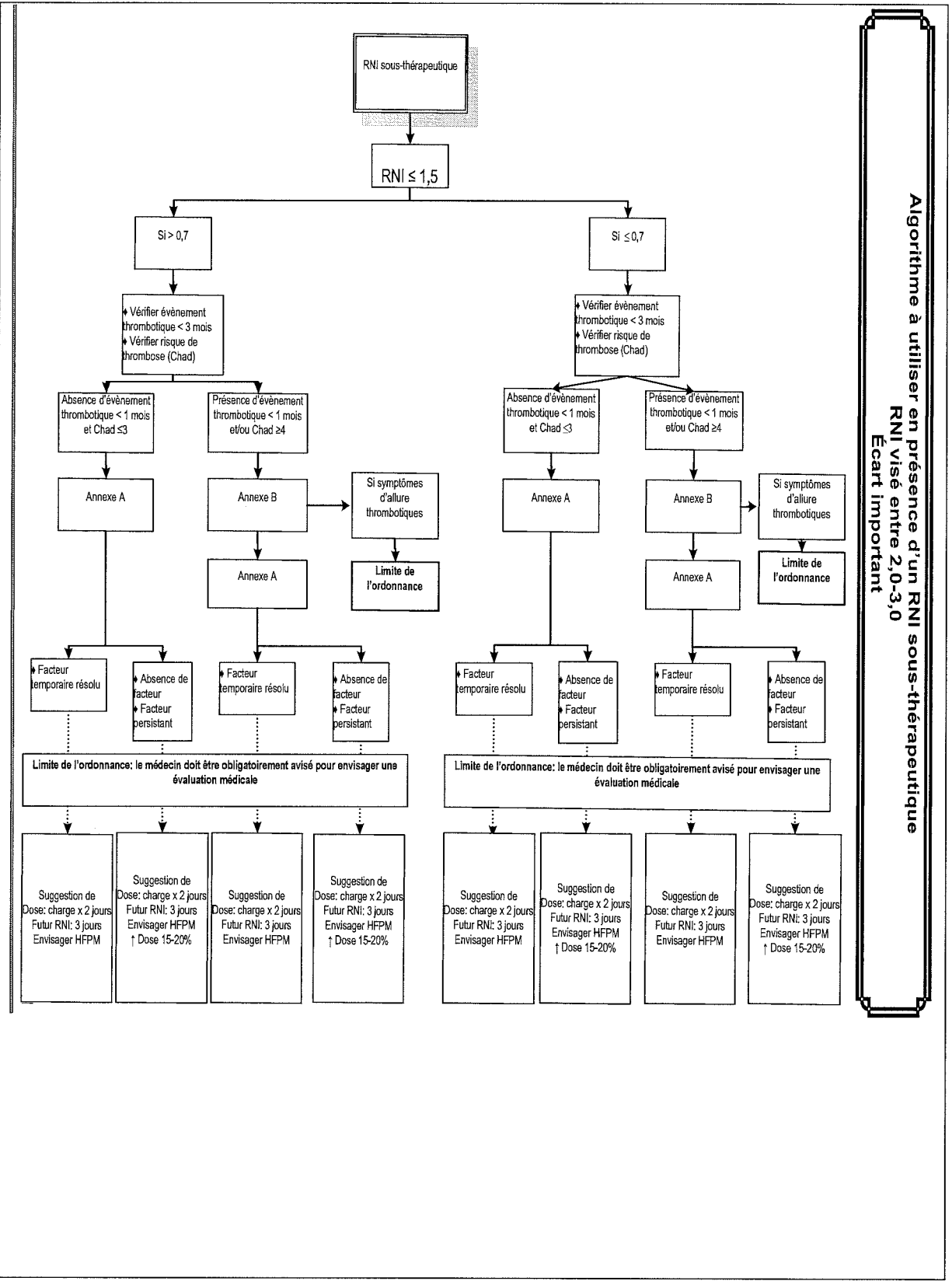
Il peut être utile d'utiliser une dose de charge, un arrêt temporaire ou l'utilisation d'une demi-dose afin de favoriser un retour rapide du RNI à l'intérieur des valeurs cibles. On continuera ensuite avec une dose hebdomadaire modifiée en fonction de l'importance de l'écart entre le RNI déviant et les valeurs cibles.

N.B. Suggestion d'une **Dose de charge = environ 1,5 fois la dose habituelle**, i.e. pour un patient habituellement stable avec une dose de 5 mg die, on donnera une dose de charge de 7,5 mg.

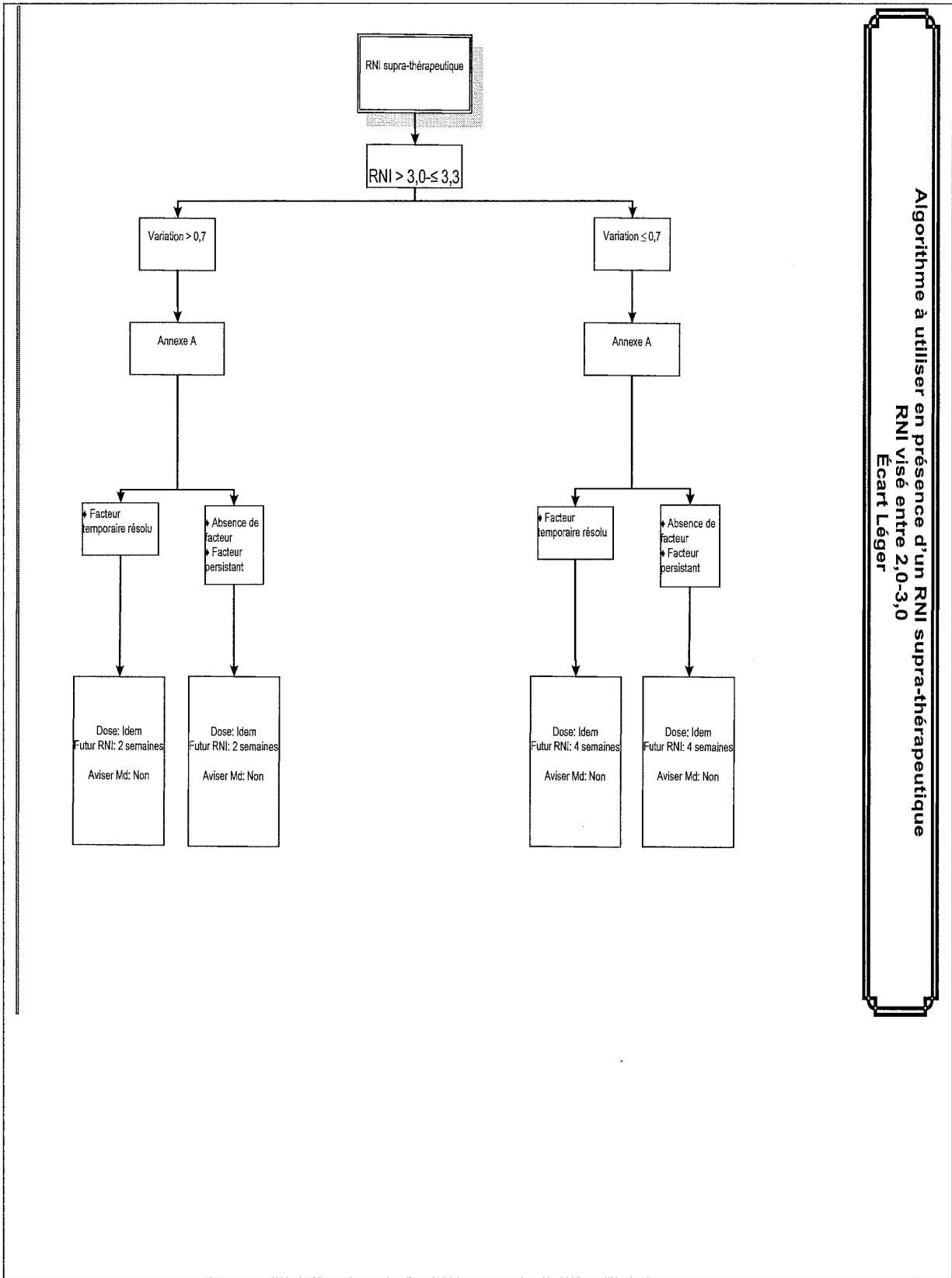


Algorithme à utiliser en présence d'un RNI sous-thérapeutique
RNI visé entre 2,0-3,0
Écart Léger

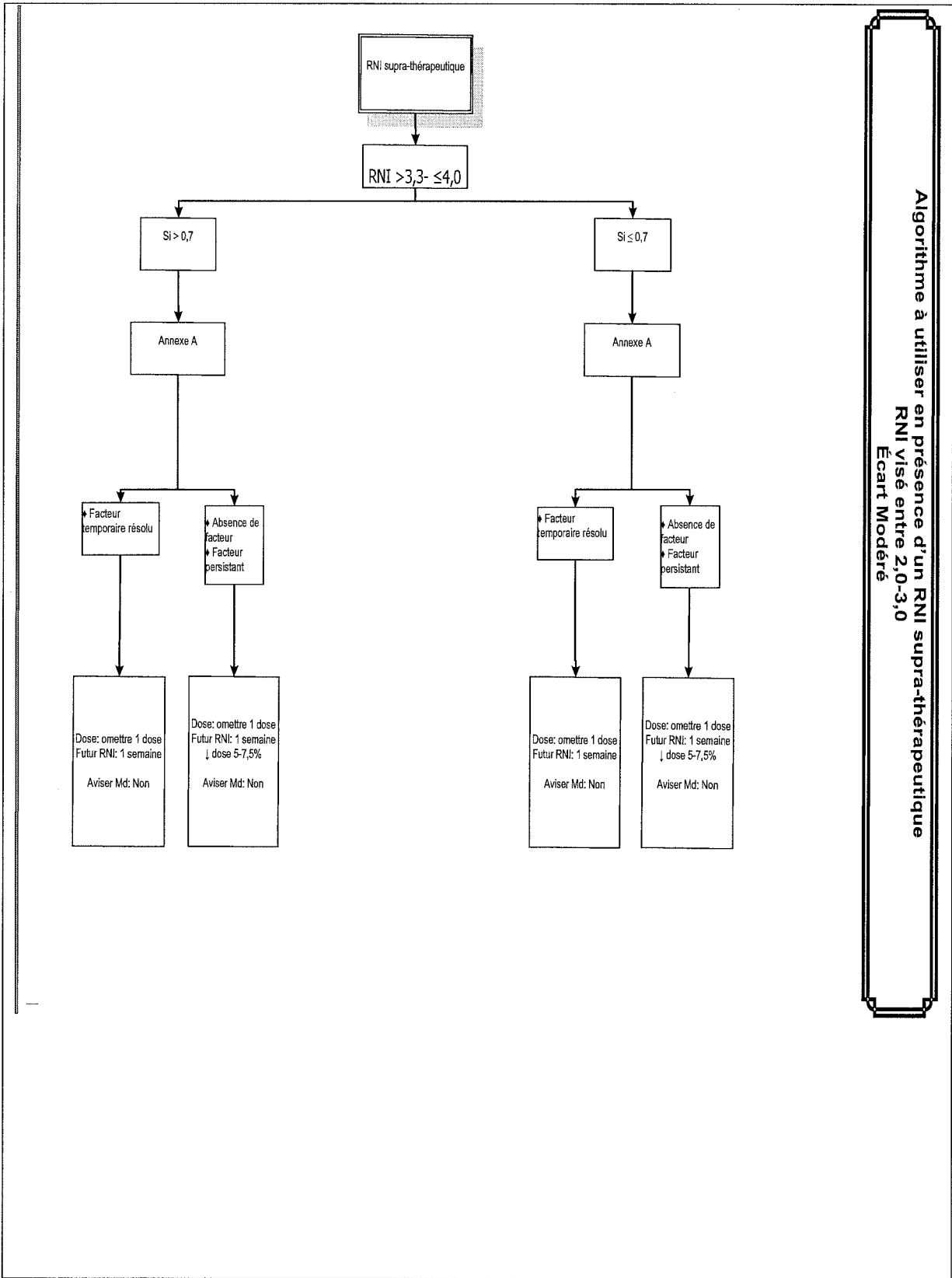


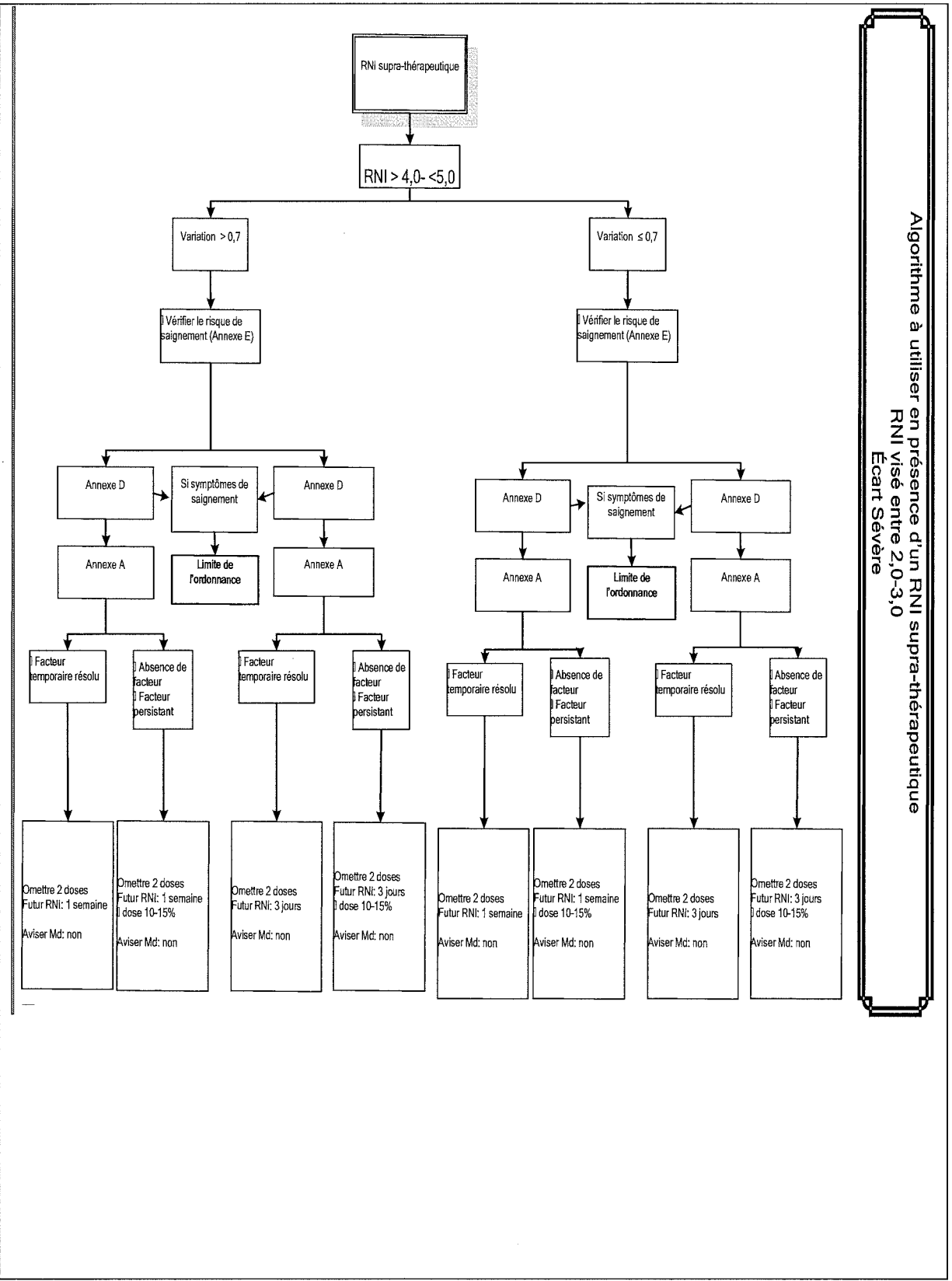


Algorithme à utiliser en présence d'un RNI sous-thérapeutique
 RNI visé entre 2,0-3,0
 Écart important

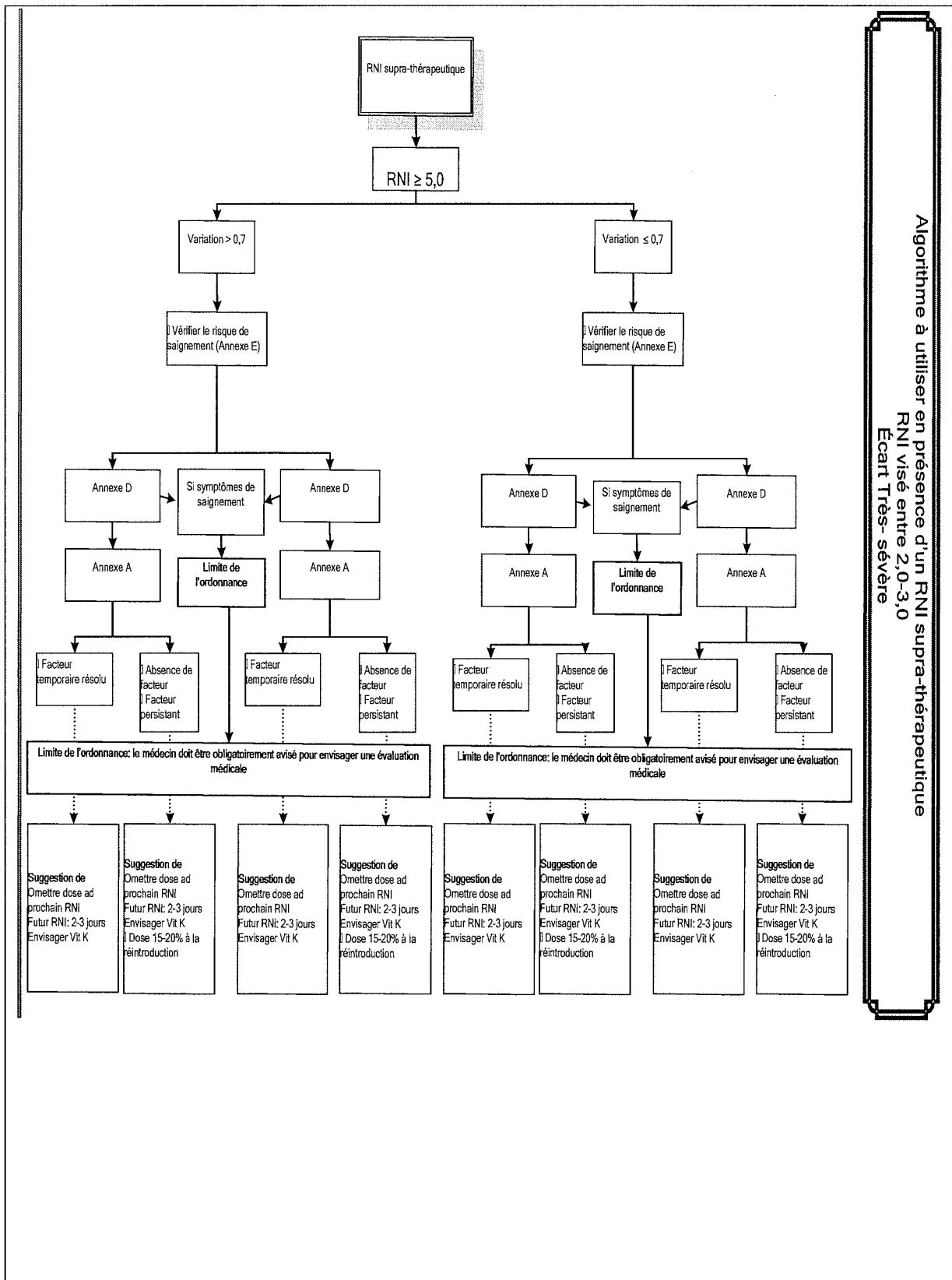


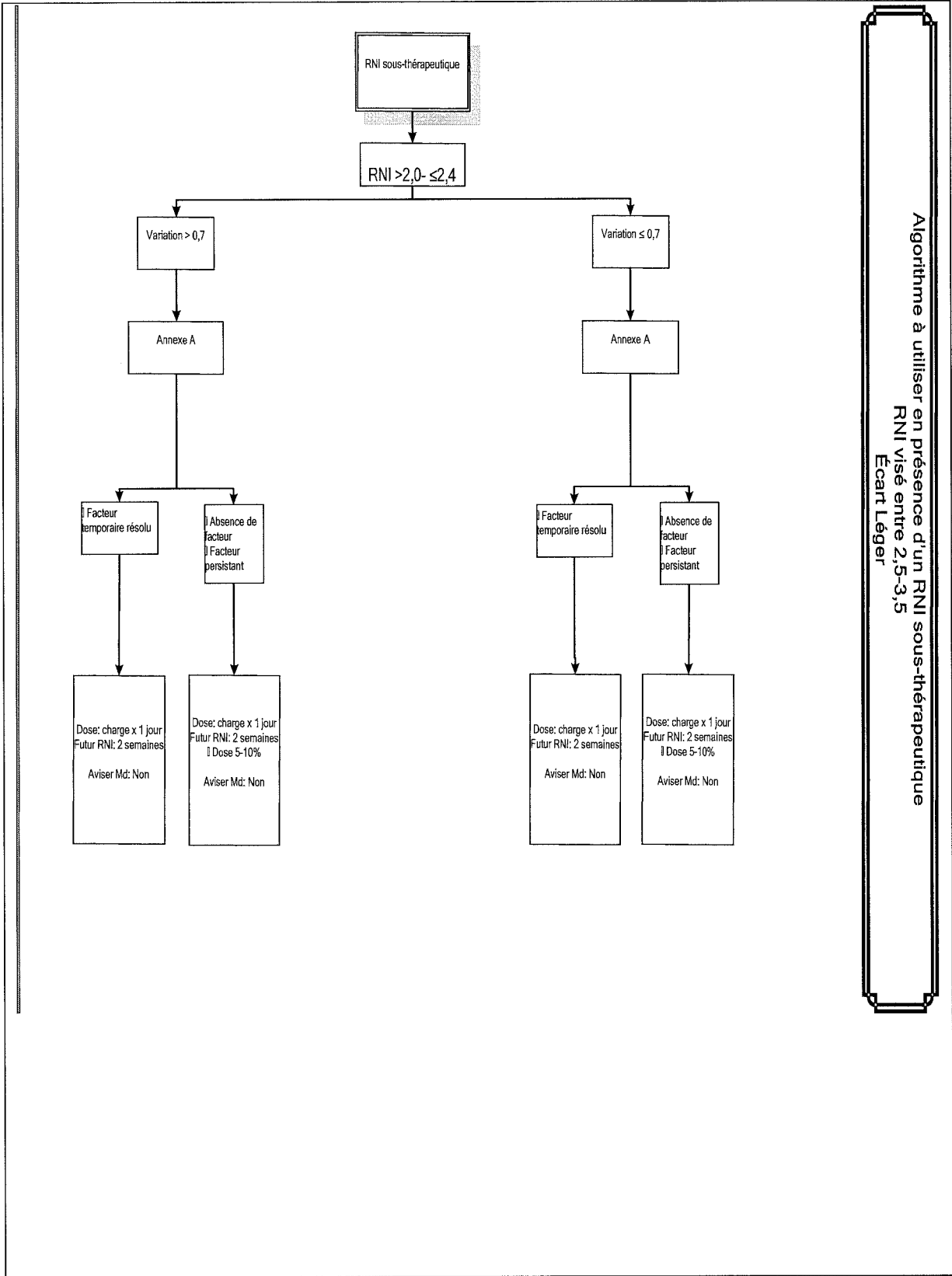
Algorithme à utiliser en présence d'un RNI supra-thérapeutique
 RNI visé entre 2,0-3,0
 Écart Léger



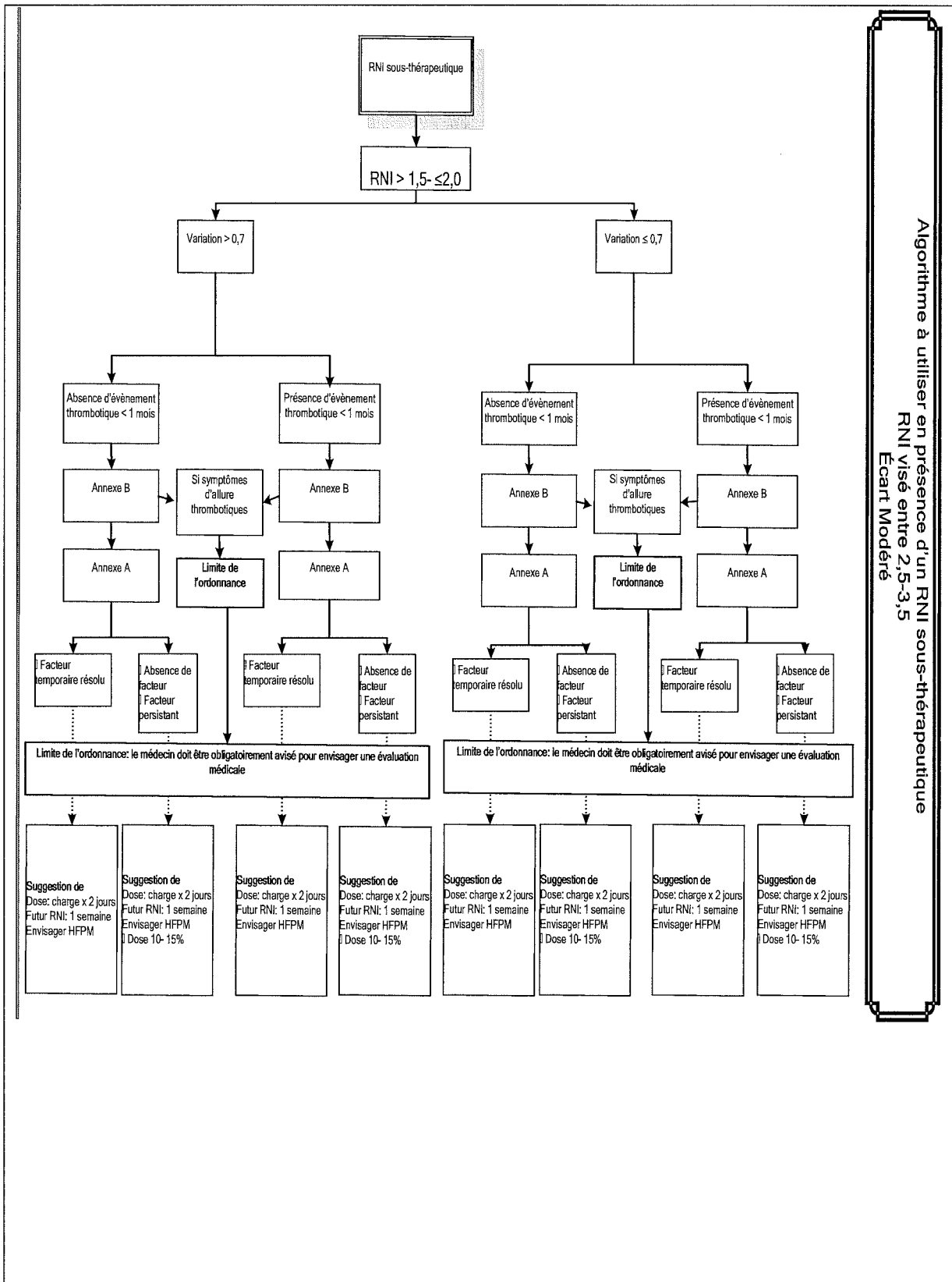


Algorithme à utiliser en présence d'un RNI supra-thérapeutique
 RNI visé entre 2,0-3,0
 Écart Sévère





Algorithme à utiliser en présence d'un RNI sous-thérapeutique
 RNI visé entre 2,5-3,5
 Écart Léger



Limite de l'ordonnance: le médecin doit être obligatoirement avisé pour envisager une évaluation médicale

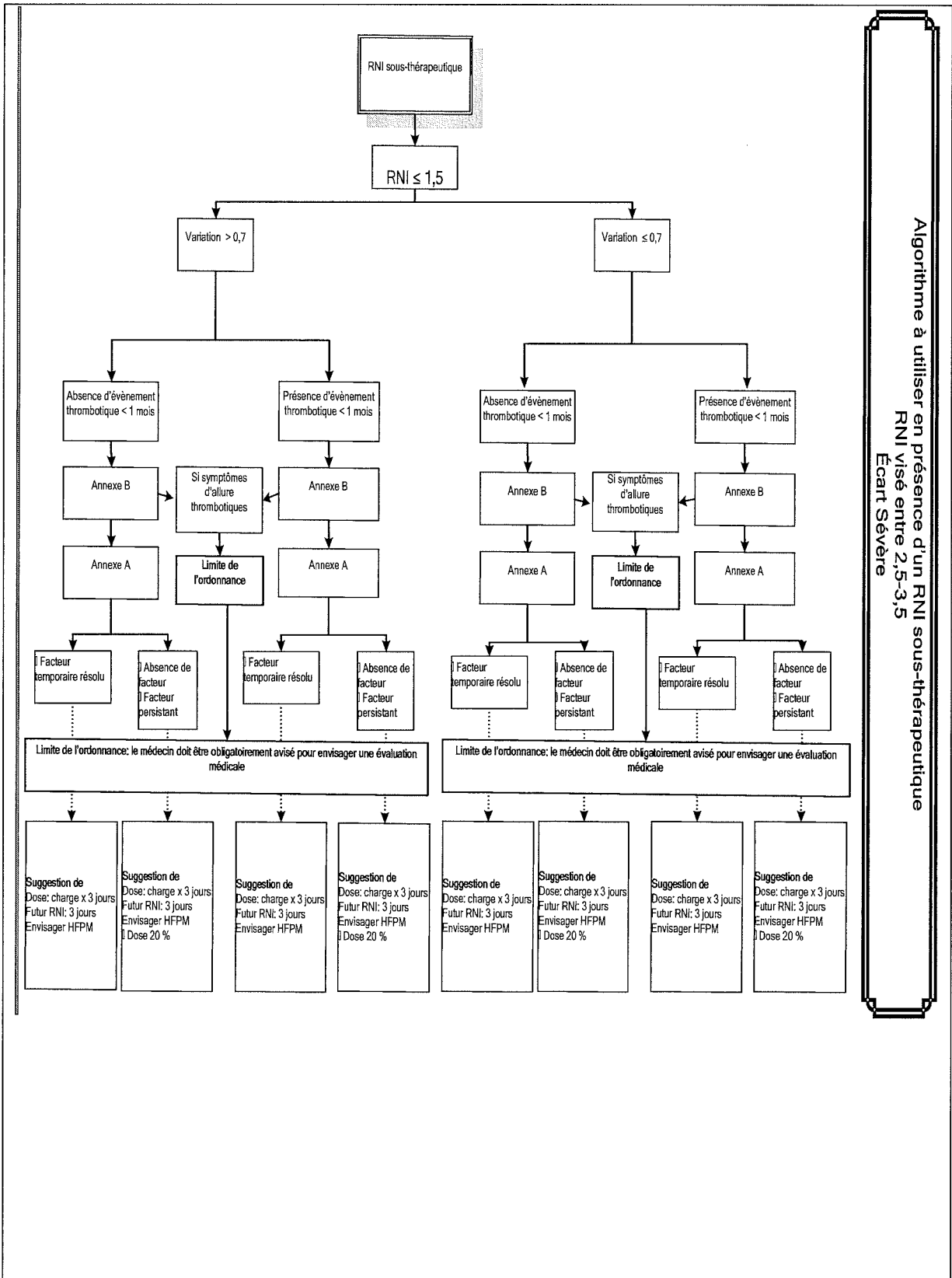
Suggestion de
Dose: charge x 2 jours
Futur RNI: 1 semaine
Envisager HFPM

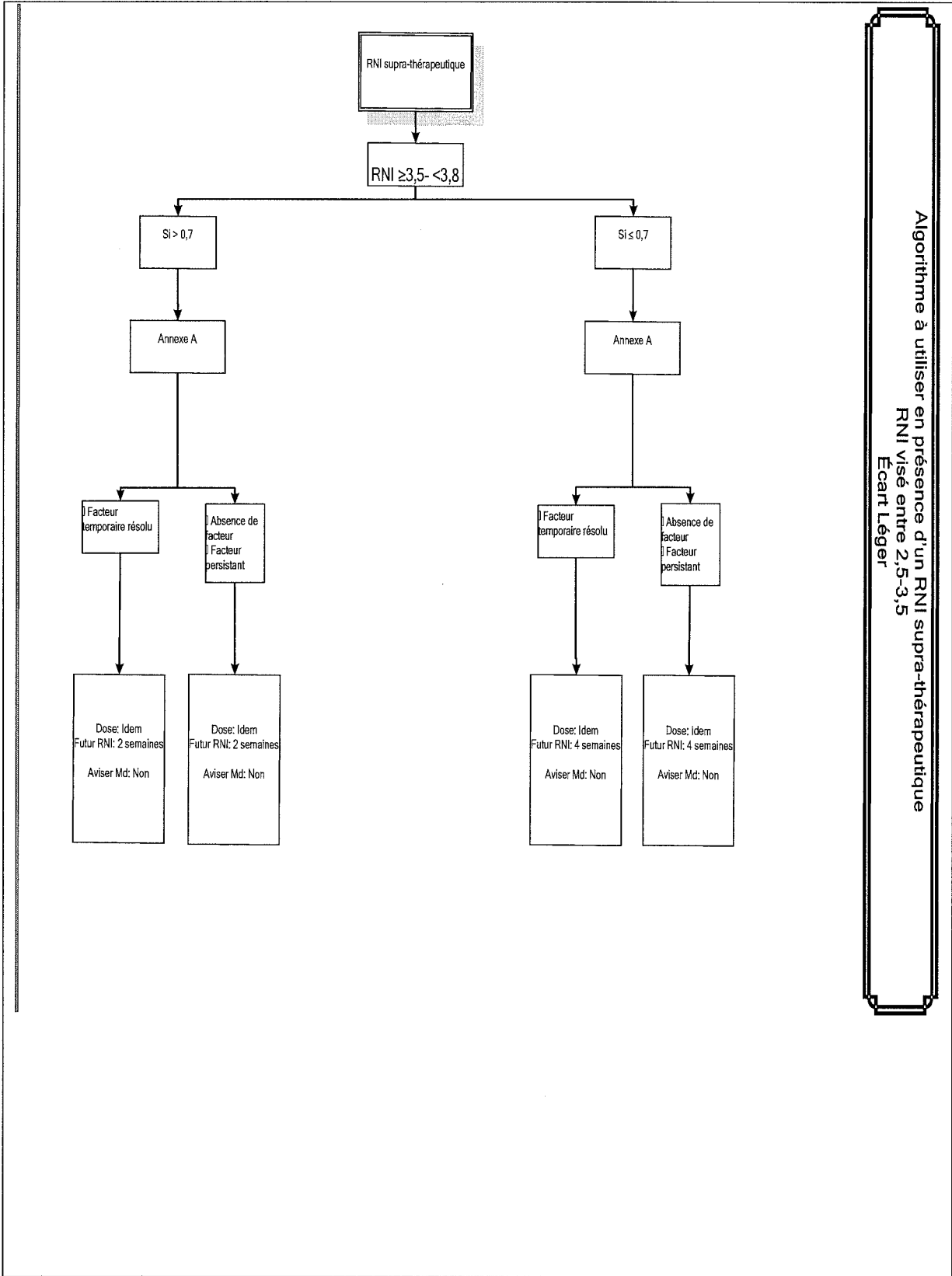
Suggestion de
Dose: charge x 2 jours
Futur RNI: 1 semaine
Envisager HFPM
Dose 10-15%

Suggestion de
Dose: charge x 2 jours
Futur RNI: 1 semaine
Envisager HFPM

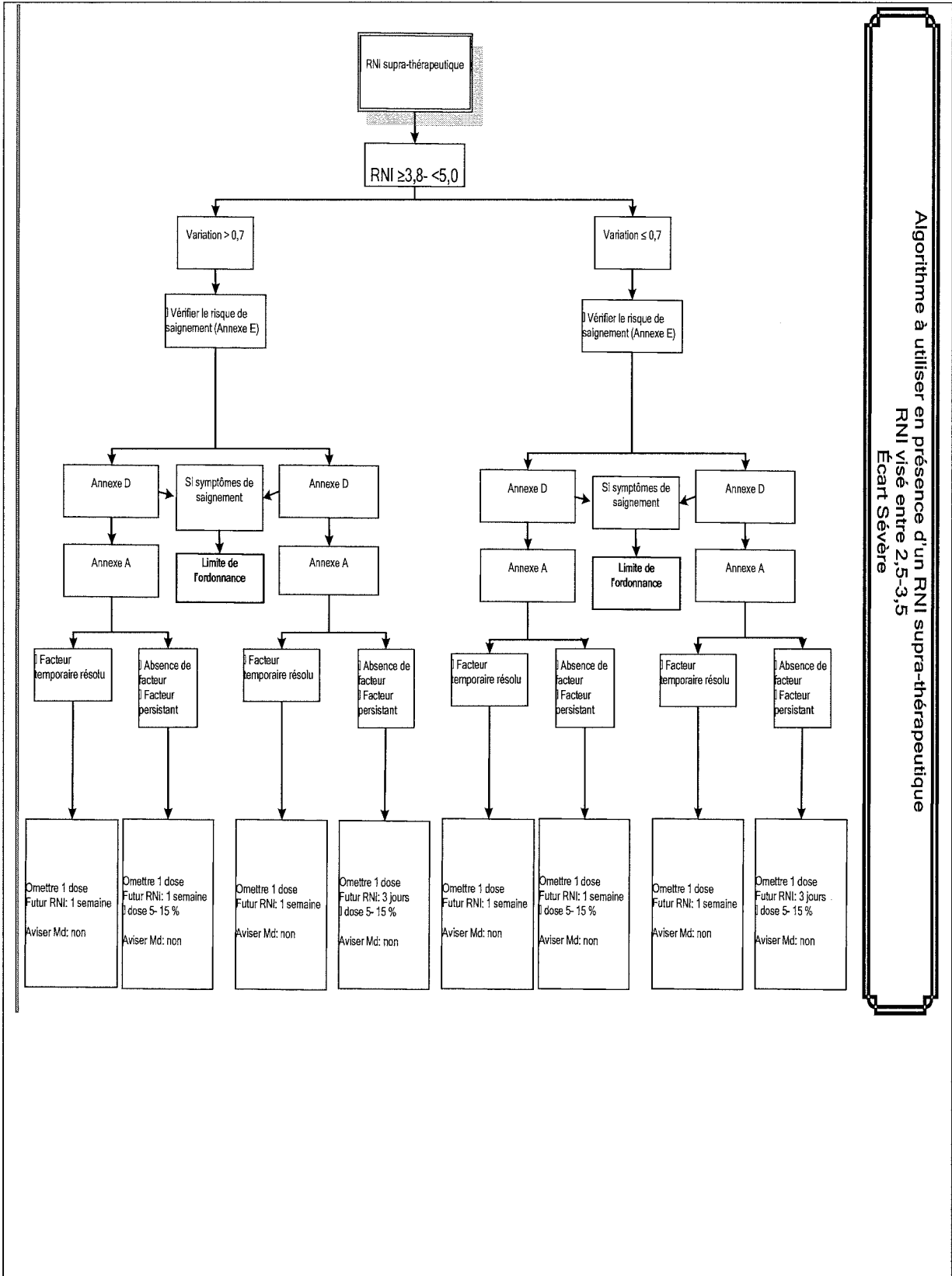
Suggestion de
Dose: charge x 2 jours
Futur RNI: 1 semaine
Envisager HFPM
Dose 10-15%

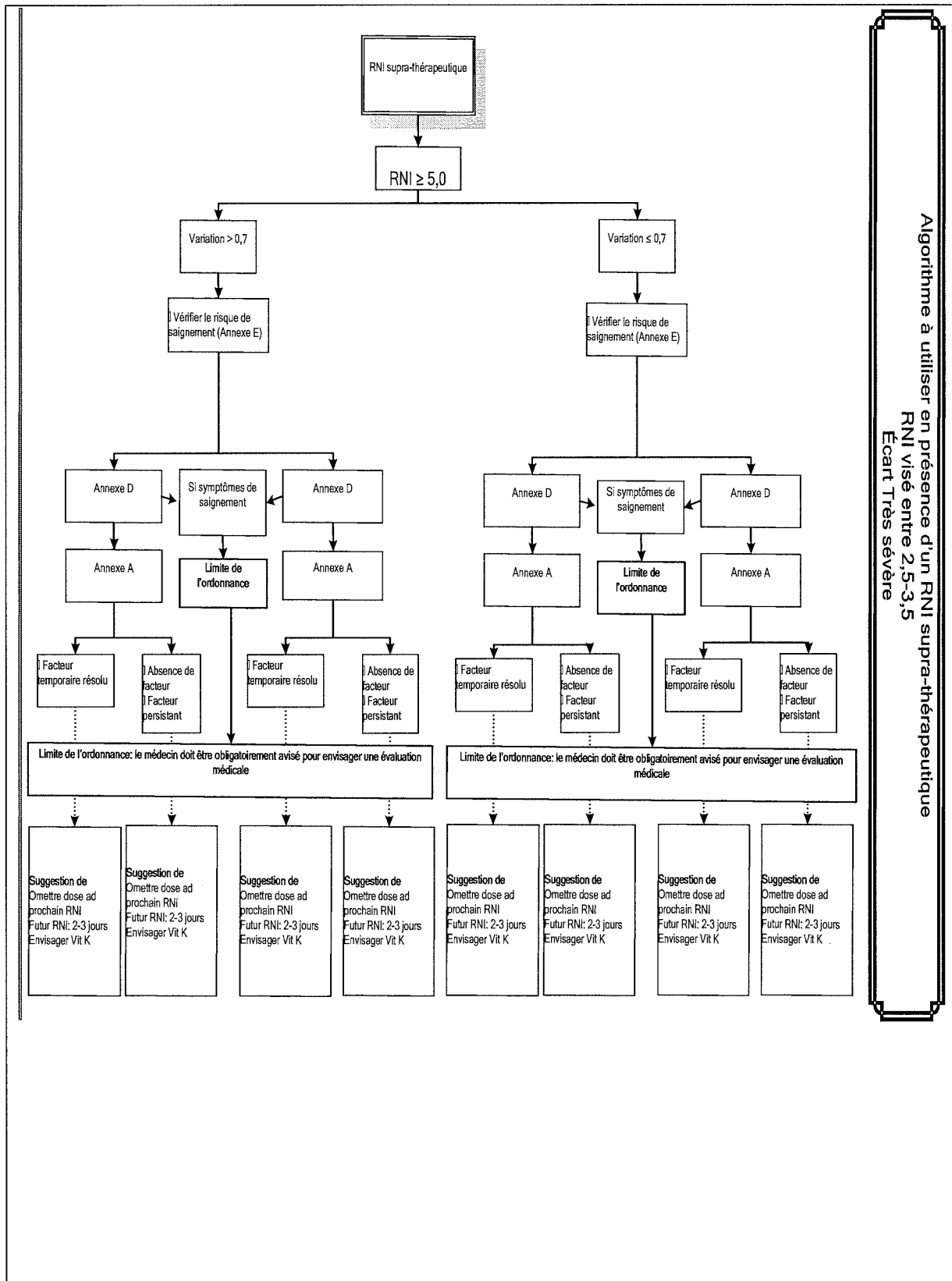
Algorithme à utiliser en présence d'un RNI sous-thérapeutique
RNI visé entre 2,5-3,5
Écart Modéré





Algorithme à utiliser en présence d'un RNI supra-thérapeutique
 RNI visé entre 2,5-3,5
 Écart Léger





**Algorithme à utiliser en présence d'un RNI supra-thérapeutique
RNI visé entre 2,5-3,5
Écart Très sévère**

RÉFÉRENCES :

Collège des Médecins du Québec et Ordre des Pharmaciens du Québec (2005).
Anticoagulothérapie en milieu ambulatoire. Lignes directrices.


Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Ordre des pharmaciens du Québec
(2007). Énoncé de position commune de l'Ordre des infirmières et infirmiers du
Québec et de l'Ordre des pharmaciens du Québec sur l'ajustement des médicaments et
de la thérapie médicamenteuse.

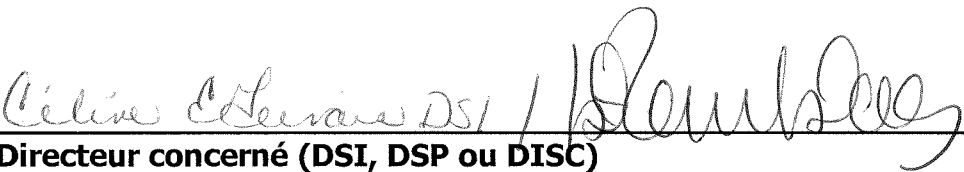
ÉLABORÉE PAR :

Frédéric Grondin, conseiller cadre clinicien
Janick Bélanger, chef de soins et services, secteur ambulatoire médecine spécialisée
Patrice Lamarre, pharmacien et responsable des soins pharmaceutiques
Martin Turgeon, pharmacien
Geneviève Letemplier, M.D., Interniste

APPROBATION :


Médecin, chef du département clinique 9/10/2011
Date


Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments) 2011 09 12
Date


Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC) 7/09/2011
Date


Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM) 13/9/2011
Date


Président du CMDP 11/10/2011
Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

ANNEXE A

Vérification des facteurs pouvant influencer le RNI

Éléments à vérifier

- 1- Prise de Warfarine durant les 2 dernières semaines.
 - nombre de comprimés
 - couleur
 - dose par jour
- 2- Modification de l'état de santé (syndrome grippal, état fébrile, nausées, vomissements, diarrhées...).
- 3- Modifications au niveau de la médication.
 - addition, retrait, changement de dose
 - antibiotiques
 - produits naturels
 - médicaments en vente libre
 - suppléments alimentaires, multivitamines
- 4- Changement significatif au niveau de l'alimentation.
 - modification de la consommation d'alcool
 - modification de la consommation de légumes verts
- 5- Changement au niveau de l'activité physique.
- 6- Situation de stress; voyage, déménagement, dépression, divorce, deuil.

Si le client répond positivement à un facteur

- Il faut toujours questionner le client à savoir si le facteur est :
 - Persistant (Durée > 3 jours)
 - Temporaire et résolu (Durée ≤ 3 jours)

Annexe B

Dépistage des symptômes d'allures thrombotiques

Éléments à vérifier Selon diagnostic motivant l'anticoagulothérapie

- Si syndrome antiphospholipide
- Si fibrillation auriculaire
- Si prothèse valvulaire

- Si syndrome antiphospholipide
- Si embolie pulmonaire
- Si phlébite

- 1- Douleur au repos à un membre inférieur, de novo.
- 2- Extrémité anormalement froide ou pâle, de novo.
- 3- Douleur abdominale sévère, de novo.
- 4- Étourdissement, changement dans l'état de conscience, hémiplégie, dysphasie, diplopie, paresthésie faciale (AVC).

- 1- Extrémité anormalement chaude, rouge, oedemaciée, de novo.
- 2- Douleur thoracique, respiration courte, dyspnée, de novo.

Si le client répond positivement à un facteur

- Le médecin doit être obligatoirement avisé

Annexe C

CHADS₂

	Condition	Points
C	Insuffisance cardiaque	1
H	Hypertension artérielle $\geq 140/90$ mmHg constamment ou traité par de la médication	1
A	Âge ≥ 75 ans	1
D	Diabète	1
S	Antécédent d'AVC ou d'ICT	2

Additionner pour avoir le résultat du CHADS₂ total

Annexe D

Dépistage des symptômes de saignement

Éléments à vérifier

1- Saignements mineurs récurrents et significatifs:

- Épistaxis
- Ecchymoses
- Saignements des gencives
- Hématurie
- Filaments sanguins sur les selles

2- Saignements majeurs :

- Sang rouge dans les selles
- Selles noires
- Vomissements rouge ou brunâtres (allure de grains de café)
- Céphalée soudaine et intense
- Confusion récente
- Perte de conscience

Si le client répond positivement à un facteur

- Le médecin doit être obligatoirement avisé

Annexe E

Risque de saignement

Conditions	Points
Âge \geq 75 ans	1
Historique de saignement	1
Hypertension artérielle	1
Maladie vasculaire athérosclérotique (MVAS)	1
Diabète	1
Maladie cardiaque athérosclérotique (MCAS)	1
Insuffisance rénale	1
ROH	1
Maladie hépatique	1
Prise de médication antiplaquettaire	1

La présence de plusieurs facteurs indique un risque de saignement accru

Adapté de:

Schulman, S., Beyth, R.J., Kearon, C., Levine, M.N., et American College of Chest Physicians (2008). Hemorrhagic complications of anticoagulant and thrombolytic treatment: American College of Chest Physicians Evidence-Based Clinical Practice Guidelines (8th Edition). *Chest*. 133(6 Suppl): 257S–298S.

Annexe F

Formulaire de liaison pour la transmission au pharmacien communautaire de l'ajustement de l'anticoagulothérapie

Date :

CHUS

Clinique d'anticoagulothérapie

CHUS - Hôtel-Dieu, 580 rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2E8

Téléphone : 819-346-1110 poste 21059 --- Télécopieur : 819-829-6262

Formulaire de liaison pour la transmission au pharmacien communautaire visant l'ajustement d'anticoagulothérapie

PHARMACIE COMMUNAUTAIRE

Nom	
Télécopieur	

PATIENT

Nom	
Numéro de dossier CHUS	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Médecin inscripteur	

ANTICOAGULOTHÉRAPIE

Nom du médicament	warfarine	
Intervalle RNI		
Date du dernier prélèvement		
Résultat RNI		
Ancienne posologie	Coumadin	Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam
	mg	
	Total mg	
Nouvelle posologie	Coumadin	Dim Lun Mar Mer Jeu Ven Sam
	mg	
	Total mg	
Date du prochain prélèvement		

Le patient a été avisé du changement de posologie et de la date de son prochain prélèvement.

Autres informations importantes à signaler au pharmacien :

Nom :

permis :